

Mesures préventives et indicatives liées aux pathogènes à l'intention des stagiaires et enseignants pluridisciplinaires

Par la présente, la Direction de l'enseignement et des affaires universitaires (DEAU) vous résume les principales mesures à respecter dans vos activités de stage au CHU de Québec-Université Laval (CHU). Ces mesures permettent de se protéger contre différents pathogènes tout en veillant au bien-être de nos collègues et des usagers que l'on provienne d'un secteur clinique ou administratif.

Noter que le terme stagiaire inclut également les étudiants qui n'effectuent pas de stage clinique, mais qui sont inscrits dans un programme d'études nécessitant une présence dans nos installations.

Essai d'ajustement du masque N95 (Fit test)

Toute personne appelée à effectuer un stage dans une installation du CHU, peu importe le secteur, doit procéder à un essai d'ajustement du masque N95 aux deux (2) ans.

- **L'établissement d'enseignement** est responsable d'effectuer l'essai d'ajustement du masque.
- En cas de non-conformité, vous devez vous référer à votre responsable de la coordination des stages dans les plus brefs délais.



Vaccination



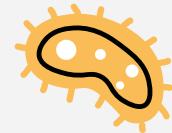
Vous n'êtes plus dans l'obligation de fournir une preuve vaccinale afin d'être accueilli dans chacune des installations du CHU.



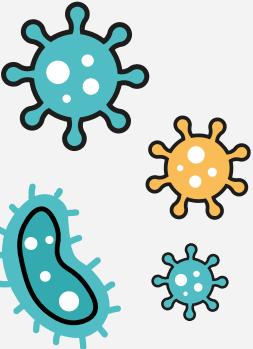
Rappelons que le vaccin demeure un moyen de prévention efficace contre les maladies infectieuses.

Le document *Immunisation des travailleurs de la santé, des stagiaires et de leurs professeurs – Recommandations (2021)* permet de valider la couverture vaccinale requise.

- Des rendez-vous sont disponibles via le Portail Clic Santé :
<https://portal3.clicsante.ca/>



Conditions de santé particulières



Si vous avez des préoccupations ou questionnements en lien avec une condition de santé particulière (déficit immunitaire, grossesse, allaitement, etc.) comportant des risques ou limitations selon les activités à accomplir et le secteur désigné de votre stage, vous devez vous référer à votre établissement d'enseignement.

Entre autres, les stagiaires et enseignantes enceintes sont assujetties à certaines recommandations selon le programme *Pour une maternité sans danger* de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).

Communication obligatoire avant et pendant le stage

Voici les situations où il est obligatoire de communiquer avec le service santé des travailleurs du CHU (SST-CHU) afin de recevoir les consignes spécifiques à votre situation:

- Si vous présentez des symptômes reliés à la COVID-19.
- Si vous avez reçu un résultat positif à un test de dépistage de la COVID-19.
- Si vous avez été en contact avec une personne testée positive à la COVID-19.
- Si vous développez des symptômes liés à un pathogène (ex.: COVID-19, gastro-entérite, zona) **à la suite d'une éclosion dans votre milieu de stage.**
- Si vous présentez des symptômes associées à toute maladie infectieuse (ex.: rougeole, varicelle, zona, etc.).

Pour toutes ces situations, vous devez toujours aviser votre établissement d'enseignement (le responsable de stage) et votre superviseur/enseignant (si applicable) en plus de mentionner les directives de la SST-CHU, le cas échéant.

Port du masque médical: quand le porter?

Le port du masque médical n'est plus requis lors de contacts directs avec les usagers, sauf:

- Dans les zones cliniques avec usagers ayant un des critères de vulnérabilité (unités sanctuaires) suivants:
 - Usager avec un diagnostic d'hémato-oncologie (hospitalisation ou ambulatoire)
 - Usager de néonatalogie
 - Usager avec immunosuppression sévère (greffe de cellules souches, cancer hématologique sous chimiothérapie)
 - Usager greffé d'organe solide
 - Usager avec une prescription médicale (si le médecin juge que le patient nécessite des précautions/protections pour une autre raison médicale)
- En cas de grossesse tel que recommandé par la CNESST.
- Port du masque pendant sept (7) jours lors d'un contact étroit avec un cas positif à la COVID-19.
- Port du masque en tout temps si symptômes d'infection des voies respiratoires supérieures (mal de gorge, rhinorrhée, toux) dans une zone clinique ou non clinique.
- Lors d'une unité en éclosion lorsqu'appllicable.

Étiquette respiratoire

L'étiquette respiratoire est encouragée en tout temps, et ce, même en période de faible circulation des virus, car plusieurs infections respiratoires circulent tout au long de l'année (ex.: coqueluche).

Les mesures à appliquer sont:

- Le port du masque médical si présence de symptômes respiratoires;
- Se couvrir la bouche et le nez avec un papier mouchoir jetable ou avec l'intérieur du coude lorsque vous toussez ou éternuez;

- Jeter les papiers mouchoirs à la poubelle immédiatement après utilisation;
- Procéder à l'hygiène des mains après s'être mouché et après tout contact avec des sécrétions respiratoires.

Nous vous recommandons de visionner la vidéo suivante:

- **Pratiques de base et étiquette respiratoire :**

<https://www.youtube.com/watch?v=vw8Dvzw-CWE&t=2s>

En tout temps, l'étiquette respiratoire demeure pour tous !

Équipements de protection individuelle (EPI)

Si vous réalisez des activités en présence d'un usager ayant des précautions additionnelles, vous devez préalablement visionner les formations ci-dessous:

Habillage / déshabillage

Lors du visionnement, prendre note que dorénavant les protections oculaires ne sont plus gardées pour désinfection et qu'elles sont maintenant jetées.

- **Précautions gouttelettes / contact avec précaution oculaire :**
<https://www.youtube.com/watch?v=Hv5OUz4z4B4&t=3s>
- **Précautions aériennes / contact renforcées avec protection oculaire :**
<https://www.youtube.com/watch?v=cff3LDEq7ls>

Masque N95

- **Comment mettre et retirer le masque Médicom :**
<https://www.youtube.com/watch?v=OsXiUZKAnK0>
- **Comment mettre et retirer le masque Model 3 M :**
https://www.youtube.com/watch?v=5j9_WnH7c3A

Récapitulatif des pratiques de base

Consulter l'annexe 1 : *Pratiques de base - Prévention et contrôle des infections*

Mesures indicatives à certains pathogènes (COVID-19, influenza, gastro-entérite)

Une personne ayant un double statut de stagiaire-travailleur de la santé doit:

- Lorsqu'en stage, s'en tenir aux consignes spécifiques pour les stagiaires telles que présentées dans le présent document.
- Lorsqu'au travail, suivre les consignes spécifiques aux travailleurs de la santé.

Considérant que les symptômes de la COVID-19 peuvent être similaires à ceux d'autres pathogènes tels que l'influenza et la gastro-entérite, **il s'avère important de suivre chacune des étapes des sections suivantes.**

COVID-19

Au CHU, il est requis de signifier l'apparition de symptômes reliés à la COVID-19 que ce soit avant votre arrivée ou lors de votre présence dans l'une de nos installations. Voici les coordonnées de la ligne du service santé des travailleurs du CHU (SST-CHU) en référence :

SST-CHU : 418 525-4444, poste 55525, option 1
La ligne 55525 est du lundi au vendredi de 7h45 à 16h.

Apparition des symptômes à domicile

1. Si vous présentez de nouveaux symptômes à domicile, vous devez demeurer à la maison et **communiquer avec le SST-CHU** pour recevoir les consignes à appliquer.
2. Vous devez aviser votre superviseur/enseignant et votre responsable de stage de votre établissement d'enseignement de votre situation ainsi que de toute absence en lien avec les directives du SST-CHU.

Apparition des symptômes en présence dans nos installations

Du lundi au vendredi entre 7h45 et 16h

1. Vous devez **communiquer avec le SST-CHU** pour recevoir les consignes à appliquer.
2. Vous devez aviser votre superviseur/enseignant et votre responsable de stage de votre établissement d'enseignement de votre situation ainsi que de toute absence en lien avec les directives du SST-CHU.

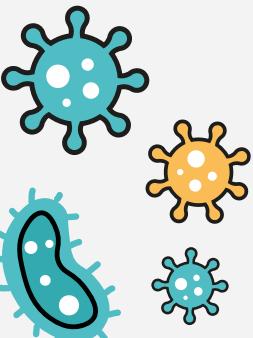
Pour les quarts de soir et de nuit

1. Vous devez retourner à domicile et **communiquer avec la ligne SST-CHU selon les heures d'ouverture**.
2. Vous devez aviser votre superviseur/enseignant et votre responsable de stage de votre établissement d'enseignement de votre situation ainsi que de toute absence en lien avec les directives du SST-CHU.



Le samedi et dimanche

1. Vous devez vous présenter dans l'une de nos cliniques de dépistage (ID NOW) ci-dessous :



Cliniques de dépistages

HEJ (local P0-114)
CHUL (bâtiment P - porte extérieure
Accès à partir de la rue Julien-Green)

Horaire des cliniques HEJ et CHUL

7 jours sur 7:
De 7 h 30 à 9 h 30 et de 10 h à 11 h 30
De 12 h 30 à 13 h 45 et de 14 h 15 à 15 h 30

Directives de retour dans nos installations

Consulter l'annexe 2: *Directives de retour dans nos installations suite à un résultat positif à la COVID-19* pour les modalités.

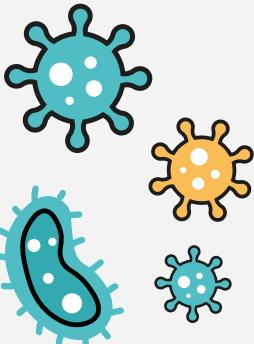
Grippe / influenza ou syndrome d'infection respiratoire aiguë (SIRA)

Mesures indicatives en présence de symptômes de grippe (influenza) ou d'un syndrome d'infection respiratoire aiguë (SIRA)

En présence de symptômes respiratoires, lesquels pourraient être similaires à ceux de la COVID-19, vous devez suivre les directives précédemment mentionnées de la section COVID-19.

Lorsque vous avez la confirmation d'un résultat négatif à la COVID-19, veuillez suivre les indications suivantes :

- En présence de **symptômes respiratoires et de fièvre**, ne pas vous présenter **pour un minimum de 24 heures après la résolution de la fièvre (sans prise d'antipyrétique)**.
 - Aucune personne ne peut être en contact avec la clientèle immunosupprimée (greffe de moelle osseuse ou d'organes solides, neutropénique) pour une durée de cinq (5) jours après la résolution de la fièvre (sans prise d'antipyrétique).
- En présence de **symptômes respiratoires sans fièvre**, vous pouvez vous présenter en appliquant l'étiquette respiratoire.
 - Toutefois, dans la section des allogreffés et autogreffés de l'unité, cinq (5) jours d'exclusion sont demandés.
- **Stage sur une unité en éclosion**
 - Toute personne qui effectue un stage sur une unité en éclosion doit surveiller l'apparition de symptômes jusqu'à trois (3) jours après leur dernier contact avec un syndrome d'infection respiratoire aiguë ou de grippe.
 - Porter un masque en tout temps pour la durée de l'éclosion.



Gastro-entérite

Mesures indicatives en présence des symptômes de gastro-entérite

En présence de symptômes gastro-intestinaux, lesquels pourraient être similaires à ceux de la COVID-19, vous devez suivre les directives précédemment mentionnées dans la section COVID-19.

Après avoir discuté avec un professionnel du SST-CHU ou après la confirmation d'un résultat négatif à la COVID-19, veuillez suivre l'indication suivante :

- Toute personne atteinte d'une gastro-entérite d'allure virale doit s'absenter **jusqu'à 48 heures suivant la fin des symptômes.**

Recommandations et directives du SST-CHU: modalités de communication et retour dans nos installations

Au même titre que pour les employés du CHU, il est de la responsabilité du SST-CHU de fournir les recommandations et directives relatives à toute situation d'exposition à un pathogène.

La collaboration des stagiaires et des enseignants est requise au même titre que celle des employés afin d'assurer une vigie adéquate quant à l'évolution de la situation épidémiologique au sein de notre établissement.

En présence d'une prescription post-exposition à un pathogène ou à une éclosion dans un secteur d'activité

Un processus automatisé a été mis en place afin de communiquer par courriel l'avis requis aux individus susceptibles d'avoir été exposé à un pathogène. **Il est donc important de consulter votre boîte courriel régulièrement durant votre présence dans nos installations.** Voici les modalités à suivre lors de la réception d'un tel avis :

- Répondre sans délai aux questions demandées s'il y a lieu.
- Respecter les recommandations et/ou directives.
- Aviser votre superviseur/enseignant et votre responsable de stage de votre établissement d'enseignement des directives émises.

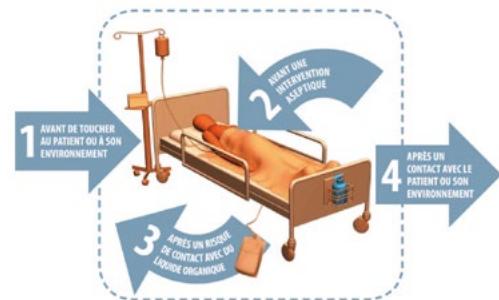
Équipe des activités d'enseignement pluridisciplinaire Direction de l'enseignement et des affaires universitaires (DEAU)

CHU de Québec-Université Laval
Hôpital Saint-François d'Assise (HSFA)
10 rue de l'Espinay, Bureau D1-724
Québec (Qc), G1L 3L5

Stages soins infirmiers de niveau collégial et professionnel
deaustagesoins@chudequebec.ca
Stages sciences infirmières
valerie.dufour@chudequebec.ca
Stages pluridisciplinaires
deaustagepluri@chudequebec.ca

ANNEXE 1

HYGIÈNE DES MAINS



4 moments pour l'hygiène des mains

HYGIÈNE ET ÉTIQUETTE RESPIRATOIRE



Source : Institut canadien pour la sécurité des patients

PRATIQUES DE BASE

Prévention et contrôle des infections

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNELLE



Les gants



La blouse



Le masque



Protection oculaire

GESTION DES VISITEURS



PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



Hygiène et salubrité
■ = High touch (HT)
■ = Low touch (LT)



Nettoyage et désinfection des équipements de soins



Manipulation de la lingerie

PRATIQUES DE TRAVAIL SÉCURITAIRE



Matériel piquant ou tranchant



Transport des spécimens de laboratoire



Déversement accidentel de liquides biologiques



Gestion des déchets biomédicaux



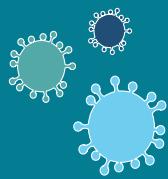
Manipulation sécuritaire des solutions et médicaments injectables

Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale

Québec

TABLE RÉGIONALE EN PRÉVENTION DES INFECTIONS NOSOCOMIALES
AVRIL 2012

ANNEXE 2



Directives de retour en stage des enseignants et des stagiaires pluridisciplinaires positifs à la COVID-19

Rappel de la consigne de base : en cas de symptômes, communiquer avec le service santé des travailleurs du CHU de Québec-Université Laval (SST-CHU) au 418 525-4444, poste 55525 pour être dépisté.

Suivant le diagnostic positif à la COVID-19, la personne sera avisée de la date de son retour en stage par le SST-CHU, par le biais d'un processus automatisé. Le retour en stage sera possible au jour 6, avec le port du masque N95, en respect des modalités ci-dessous.

Conditions de retour au jour 6

La personne devra s'assurer :

- d'être exempte de fièvre depuis 24 heures;
- de voir une amélioration ou stabilisation des ses symptômes depuis 24 heures (excluant la toux et la perte d'odorat ou du goût);
- d'avoir la capacité d'effectuer sa prestation de stage (bon état général);
- de ne pas être sur une unité sanctuaire (**condition de retour au jour 7**).

Attention : aucun retour possible pour les personnes immunosupprimées

En cas de doute à pouvoir réintégrer son stage, la personne doit communiquer avec le SST-CHU au poste **55525** pour une évaluation de son état par une infirmière.



Si la personne répond aux conditions citées plus haut, respecter les modalités suivantes jusqu'au jour 10 post-diagnostic :

- Porter en tout temps un masque N95, même lors des déplacements dans l'installation.
- Effectuer l'hygiène des mains stricte à l'entrée et à la sortie de l'hôpital en plus des autres indications d'hygiène des mains.
- Faire porter le masque de procédure au patient en sa présence, sauf si la condition de ce dernier ne le permet pas.
- Maintenir une distance physique de deux (2) mètres à l'exception du temps dédié aux soins du patient.
- Ne pas covoiturer avec d'autres stagiaires.
- Pratiquer l'auto-isolement en milieu de stage.
- Manger dans une salle spécifique dédiée qui constitue le seul endroit où le retrait du masque N95 sera autorisé :
 - CHUL : local J-0086
 - HEJ : local S-0002
 - HSFA : salle A0-204
 - HSS : local G1-24
 - L'HDQ : salle 1450-1
 - CIC : se référer au gestionnaire du secteur
- Limiter les déplacements dans l'installation au maximum.
- Faire l'autosurveillance des symptômes (avec prise de température deux (2) fois par jour) et appeler le 55525 en cas de doute sur la capacité de poursuivre son stage.